

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée siégeant ce 9 avril 2020, tenue à huis clos par appel conférence à compter de 14h00.

**Sont présents à cet appel conférence :**

Messieurs les conseillers Daniel Palardy, Claude Lacasse, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe et que chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Absences motivées : Ghislain Beaugard et Bruno Napert

Assiste également à la séance Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

A 14h02, Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2020-04-51

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** que le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par appel conférence.

**ADOPTÉE**

2020-04-52

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Patrick Keegan, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Projet de règlement n° 315-1 modifiant le règlement n° 315 relatif à la Taxation 2020 afin de déterminer le taux d'intérêts et de pénalité par résolution – Adoption
- 4- Projet de règlement n° 236-2 modifiant le règlement n° 236 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier l'article n° 40 intitulé « entrave » et de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique – Adoption
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

**3) Règlement n° 315-1 modifiant le règlement n° 315 relatif à la Taxation 2020 afin de déterminer le taux d'intérêts et de pénalité par résolution – Adoption**

2020-04-53

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020 ainsi que le dépôt du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le règlement n° 315-1 « Règlement modifiant le règlement n° 315 relatif à la Taxation 2020 afin de déterminer le taux d'intérêts et de pénalité par résolution ».

**ADOPTÉE**

**4) Règlement n° 236-2 modifiant le règlement n° 236 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier l'article n° 40 intitulé « Entrave » et de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique – Adoption**

2020-04-54

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020 ainsi que le dépôt du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le règlement n° 236-2 « Règlement modifiant le règlement n° 236 relatif aux Nuisances et paix publique afin de modifier l'article n° 40 intitulé « Entrave » et de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique ».

**ADOPTÉE**

**5) Période de questions**

Aucune période de question n'est tenue, étant donné que la séance est à huis clos.

**6) Levée de l'assemblée**

2020-04-55

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 14h09.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Daniel Plouffe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et Secrétaire-  
trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Daniel Plouffe  
Maire